



Nous sommes un collectif d'agents mobilisés contre le projet de réforme des retraites.

Le projet de loi du gouvernement sur les retraites prévoit (article 9) que les points de retraite soient indexés par défaut sur le « revenu moyen d'activité par tête », un indicateur qui n'existe pas. Lors de la présentation de la réforme le 11 décembre dernier, le Premier ministre avait pourtant annoncé que la valeur d'acquisition (c'est-à-dire le montant à cotiser pour obtenir un point de retraite), ainsi que la valeur de service du point (c'est-à-dire ce qu'il rapporte en montant de pension), seraient revalorisées comme le salaire moyen.

Pourquoi ce changement de référence ? Quel pourrait être le contour de ce nouvel indicateur ? Comment évoluerait-il par rapport au salaire moyen ?

fichiers:



[Télécharger insee_infos_retraites_hors_serie.pdf](#) (521.36 Ko)

Public: [Retraites](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
